

AVIS DE CONCOURS

Direction du Développement économique

Spécialiste en investissement

Régulier à temps plein, non syndiqué
35 heures par semaine
Salaire : entre 102 848 \$ et 140 475 \$ par année
Entrée en fonction : Dès que possible

Numéro : NS 2026-05
Date d’affichage : 19 février au 4 mars 2026, 16h00

DESCRIPTION DU POSTE

En collaboration avec l’équipe du développement économique, le titulaire du poste sera responsable de dépister et d’analyser les différentes opportunités d’investissement et d’appliquer le processus de sélection de l’organisation afin de recommander les plus prometteuses pour le CNW, de préparer les transactions et de supporter les entreprises en portefeuille. Le titulaire sera responsable d’assurer le financement des investissements qui auront été sélectionnés dans le cadre du processus établi. Le responsable devra démontrer des aptitudes complémentaires au reste de l’équipe, notamment dans le domaine de la gestion et la croissance d’entreprises, en particulier dans les secteurs de la transition énergétique, des technologies de l’information et de l’immobilier. Le titulaire devra agir à titre d’administrateur au sein de certains conseils d’administrations des corporations du CNW. Il représente également le Conseil de la Nation Wendat lors d’événements économiques, développe des partenariats et soutient les entreprises de la Nation dans leur développement. Enfin, en collaboration avec la direction, il veille à l’intégrité, l’optimisation et la qualité de l’information financière du Conseil et des sociétés liées, tout en contribuant à la mise en œuvre du plan stratégique et à la prise de décisions éclairées pour favoriser le développement économique de la Nation. À ces titres, il participe à l’élaboration de stratégies de restructuration et met en œuvre ces stratégies à l’égard du CNW et des sociétés liées. Il conserve le secret de l’ensemble de l’information privilégiée, confidentielle et stratégique détenues par la Direction du Développement économique et s’agissant des impacts sur les relations de travail de la Direction des Ressources humaines du Conseil de la Nation Wendat (CNW).

**La description complète des tâches est disponible sur demande.*

EXIGENCES

- Baccalauréat en administration des affaires profil finances ou comptabilité ou toute autre combinaison de formation jugée pertinente;
- Détenir un titre professionnel de CFA ou CPA;
- Posséder un minimum de 5 à 10 ans d’expérience pertinente;
- Excellente maîtrise des techniques financières et bonne connaissance des véhicules de financement disponible sur le marché;
- Connaissance du cadre juridique et réglementaire des entreprises autochtones (atout);
- Excellente maîtrise du français à l’écrit et à l’oral;
- Bonne maîtrise de la langue anglaise à l’écrit et à l’oral;
- Maîtrise de la suite Office;
- Connaissance de la culture wendat (atout).

QUALITÉS REQUISES

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Autonomie• Bonne communication• Confidentialité• Capacité à établir et maintenir de bonnes relations interpersonnelles• Capacité à travailler en équipe• Esprit d’analyse et de synthèse | <ul style="list-style-type: none">• Jugement et discernement• Précision, rigueur et souci du détail• Professionnalisme• Respect des délais• Sens de l’organisation• Sens de la planification et des priorités |
|---|--|

POUR POSTULER

Date limite : 4 mars 2026, 16 h 00
Faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d’une lettre de présentation par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Conseil de la Nation Wendat
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
255, place-Chef-Michel-Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0
rh@wendake.ca

WENDAKE.CA
  

Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences seront retenues. Aucune candidature reçue après la date limite ne sera considérée. Le nom du candidat sélectionné sera diffusé publiquement au moment de son embauche. Le CNW réserve le droit de rejeter toutes les candidatures et de n’embaucher aucune personne.



CONSEIL DE LA NATION
WENDAT

AVANTAGES SOCIAUX

- Fonds de pension à prestations déterminées
- Assurances collectives
- 6 % de vacances
- 15 jours de maladies/obligations familiales
- 2 semaines de vacances payées pendant les fêtes
- Vendredis après-midi non travaillés et payés pendant l’horaire estival

ACCESSIBILITÉ

- Selon la politique préférentielle envers les membres de la Nation Wendat